



ASSR1 et ASSR2

publié le 26/03/2012 - mis à jour le 06/04/2012

Les élèves de 5ème doivent se préparer à l' **ASSR1** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 1) de façon à pouvoir conduire un cyclomoteur à 14 ans. Ceux de 3ème passent l' **ASSR2** obligatoire pour avoir ensuite le droit à la conduite accompagnée et au permis voiture. L' épreuve d' ASSR2 aura lieu le mardi 10 avril en M5 et celle d' ASSR1 le 20. Les élèves peuvent s'entraîner par le biais de :

- fiches pédagogiques sur <http://eduscol.education.fr/cid45637/fiches-pedagogiques-securite-routiere-college.html>
- du livret complet de révisions téléchargeable sur <http://eduscol.education.fr/cid45639/outils-pedagogiques.html>
- des tests vidéos sur

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Pour plus de précisions, les élèves peuvent contacter leur professeur principal.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.